République française
Département de la Moselle
Commune de Bining

031 /2026

ARRÊTÉ N°

Portant réglementation de la circulation.
Au niveau de la rue Singling et la route de la Bombach
En raison des travaux sur la chaussée de la sortie d'agglomération de Singling jusqu'au carrefour de la RD 662

Le Maire de la commune de Bining,

- **vu** le Code de la Route, et notamment ses articles R10 à R11, R44 et R225 ;
- **vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- **vu** la loi n°82-622 du 22 juillet 1982 complétant et modifiant la loi n°82-213 du 2 mars 1982 ;
- **vu** le Code général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L2213-1 et 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de police de la circulation et de stationnement ;
- **vu** l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992 sur la signalisation routière ;

Considérant qu'en raison de la dégradation de la route de Singling suite au flux important de voitures, durant l'été 2026 dû à la fermeture de la RD84,

Considérant la fermeture de la RD84 pendant une période de 4 jours du mardi 27 octobre au vendredi 30 octobre 2026 inclus,

Considérant la dangerosité des accotements et l'importance du flux d'usagers prévisible pendant cette période,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation.

A R R Ê T É

Art.1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sauf ayants droit, dans la rue de Singling (à partir du n°27 et jusqu'à l'intersection de la Ferme de la Bombach), à compter du **mardi 27 octobre 2026 7h00 au vendredi 30 octobre 2026 18h**.

Art.2 : La signalisation sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur par la commune de Bining qui assurera la fourniture, la pose de jour comme de nuit.

Art.3 : Madame Le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rohrbach-lès-Bitche, Monsieur le chef des pompiers de Bining, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MAIRIE DE BINING
Moselle

Fait à Bining, le 26 octobre 2026
Le Maire